



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°65-2022-324

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général Commun**

65-2022-12-22-00001 - Arrêté de désignation des membres du CSA de proximité de la Direction Départementales des Territoires des Hautes-pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-12-22-00001

Arrêté de désignation des membres du CSA de  
proximité de la Direction Départementales des  
Territoires des Hautes-pyrénées



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 19 décembre décembre 2022**

**portant désignation des membres du comité social d'administration  
de la DDT des Hautes-Pyrénées**

**Le directeur de la Direction Départementale des Territoires**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration de proximité de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le Directeur de la DDT
- la Directrice Adjointe de la DDT

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

## Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de la liste commune UNSA Fonction Publique – FO – UFSE CGT</b>	
Madame DUMORA Nathalie	Madame MOUNIC Véronique
Monsieur ROGER Xavier	Monsieur CARRERE Cyril
Monsieur BRIOL Guillaume	Madame LHEZ Martine
Madame JOURDAN Estelle	Madame BOUTARFA Ingrid
Monsieur NOTE Philippe	Madame LOPEZ Sarah

## Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Article 4

Le Directeur de la DDT est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes,

Le 19 DEC. 2022

Le Directeur Départemental  
des Territoires  
  
Sylvain Rousset